



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 47042

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes croissantes des agents de l'équipement quant à la réduction drastique de leurs effectifs. La réduction des effectifs rajoutée à la réduction des crédits de fonctionnement rendent la tâche très difficile à ces agents. La fermeture de certaines implantations de proximité ne fait qu'accroître le mécontentement des usagers qui comptent sur les interventions de l'équipement pour assurer un service de qualité, gage de leur sécurité au quotidien. Et enfin, des inégalités de traitement générées par la mise en place de « niveaux de services » contribuent à un malaise évident au sein des services de l'équipement. Aussi, compte tenu de cette situation qui se dégrade progressivement au détriment de l'usager, il lui demande quelles mesures il compte mettre en oeuvre afin d'enrayer cette réduction d'effectifs et de crédits de fonctionnement.

Texte de la réponse

Le ministre est très attentif à ce que les services de l'équipement puissent remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire, y compris celles que les communes leur confient dans les domaines de l'urbanisme et de l'ingénierie publique. Il s'est donc attaché à enrayer la politique de baisse massive et systématique des emplois menée par les précédents gouvernements et il a obtenu que ses services soient traités plus équitablement que par le passé. En 1999, la réduction d'emplois a été limitée à 490 au lieu des 1 000 annuellement programmés avant juin 1997. Cette réduction a été ramenée à 385 dans la loi de finances pour 2000. Pour les agents d'exploitation, cette réduction a été divisée par quatre en deux ans. La faveur des effectifs de l'équipement. Les services déconcentrés sont un élément essentiel du développement d'un service public de qualité. lors de ses déplacements, le ministre a pu apprécier tous les efforts que les personnels déploient pour valoriser leur qualification et optimiser les méthodes de travail. La direction départementale de l'équipement du Haut-Rhin est confrontée à l'importants enjeux en matière d'entretien et d'exploitation du réseau routier national, notamment dans le cadre de la viabilité hivernale. Par ailleurs, ce département dispose d'un important réseau autoroutier avec une circulation très importante, des routes de montagne, des conditions climatiques difficiles. La reprise d'emploi supportée par la DDE du Haut-Rhin est inférieure à la moyenne des reprises d'emplois supportée par l'ensemble des directions départementales de l'équipement. Ce taux de reprise s'explique par l'analyse du potentiel du service, au regard de ses missions prioritaires et du contexte dans lequel il intervient. Par ailleurs, les effectifs qui lui avaient été affectés temporairement dans le cadre de la réalisation du XIe plan ont été maintenus pour l'année 2000. Soucieux d'offrir au plus près du terrain un service public de qualité, le ministre a en outre demandé à ses services d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de modernisation de l'ingénierie publique qui réponde mieux aux attentes des communes et qui renforce l'efficacité de l'action territoriale des direction départementales. Enfin, dans le cadre du plan d'action du Gouvernement pour la société de l'information, les services de l'équipement développent un réseau informatique qui leur permettra, au cours des années à venir, d'accroître l'accès aux différentes fonctions du ministère à partir des subdivisions territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47042

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3207

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5269